

Sommaire

Comité, secrétariat et secteurs	2
Représentation dans d'autres instances.....	5
1. Le point de vue de la présidente.....	8
2. Exercice 2002	9
2.1. Programme d'activités selon assemblée des délégués	9
2.1.1. Définition des prestations de l'aide et des soins à domicile.....	9
2.1.2. Développement de l'association.....	10
2.1.3. Comptabilité analytique et outil d'évaluation RAI Home Care	11
2.1.4. Qualité	11
2.2. Activités extérieures au programme d'activités.....	13
Conseils	13
Spitex Focus	13
Actuel Aide et soins à domicile	13
Office de contrôle et d'arbitrage	13
Commission spécialisée Médiateur bernois pour les questions de vieillesse et les homes	14
Places de formation	14
L'aide et les soins à domicile pour les enfants dans le canton de Berne.....	16
Collaboration avec d'autres partenaires	16
Service d'assurance	16
3. Affaires internes de l'association.....	17
Secteurs et groupes spécialisés	17
Secrétariat	19
4. Postface personnelle et remerciements du directeur	20
5. Comptes annuels 2002	22
Bilan	22
Finances	23
6. Rapport de vérification.....	24

Comité de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile 2002

Présidente:	Ursula Norton, Blankweg 55, 3072 Ostermundigen
Vice-présidente:	Sylvia Rosat, Présidente ASAD RUTU, Burghaldenstrasse 35, 3653 Oberhofen
Membres:	<p>Elisabeth Allemann Theilkäs, Directrice école d'aides familiales, Rieglen 15, 3323 Bärswil</p> <p>Rolf Iseli, avocat/membre du Grand conseil, Elfenaustrasse 12, 2502 Bienne</p> <p>Louise Müller, Présidente ASAD Ostermundigen, Oberer Flurweg 50, 3072 Ostermundigen</p> <p>Urs Schilt, Président ASAD Täuffelen et environs, Kirschenweg 3, 2575 Gerolfingen</p> <p>Dorothea Schlapbach, experte aide et soins à domicile, Rebenweg 30, 2503 Bienne</p> <p>Annelise Vaucher, Présidente SASDOVAL, 2612 Cormoret</p> <p>Hans von Rotz, Président ASAD Rive droite de la Zulg, Schibistei, 3615 Heimenschwand</p>
Démissions pour l'AD 2002:	Rolf Iseli Annelise Vaucher
Commission de gestion	<p>Ursula Norton, présidente</p> <p>Sylvia Rosat, vice-présidente</p> <p>Louise Müller, présidente secteur finances</p> <p>Piero F. Catani, directeur</p>

Secrétariat

Zähringerstrasse 15, 3012 Berne
 No de téléphone 031 300 51 51
 No de fax 031 300 51 50
 E-Mail: verband@spitexbe.ch
 Homepage: www.spitexbe.ch

Directeur:	Piero F. Catani (90 %)
Domaine formation:	Ursula Norton (30 %)
Secrétariat:	Maria Hofer (70%, dès 01.03.02: 80%) Liselotte McEvoy, assistante de bureau (env.20 %)
Comptabilité:	Hans Knoll (mandat)
Collaboration spécialisée:	Stephanie Aeby (60 %, dès 01.03.02: 70%)
Traductions:	B. und C. Baumann (mandat) A. Greber-Borel (mandat) Dominique Gross (mandat)
Conseil juridique:	Margrit Gilardi (mandat)
Vérificateurs de comptes:	Willi Fiechter, caissier ASAD Huttwil Beat Bieri, caissier ASAD Schüpfen
Vérificateur remplaçant:	Andreas Batt, Pieterlen

Secteurs dans le comité

Membres

Développement de l'association

Ursula Norton, Présidente, présidence
 Sylvia Rosat, Vice-présidente
 Hans von Rotz, membre du comité
 Piero F. Catani, Directeur

Finances

Louise Müller, membre du comité, présidence
 Ursula Norton, Présidente
 Urs Schilt, membre du comité
 Piero F. Catani, Directeur

Délégation de négociations

Ursula Norton, Présidente, présidence
 Dorothea Schlapbach, membre du comité
 Piero F. Catani, Directeur

Formation

Elisabeth Allemann, membre du comité, présid.
 Ursula Norton, Directrice domaine de formation
 Sylvia Rosat, membre du comité
 Maria Hofer, secrétaire
 personne spécialisée externe

Marketing et RP

Hans von Rotz, membre du comité, présidence
 Ursula Norton, Présidente
 Rolf Iseli, membre du comité
 Piero F. Catani, Directeur

Collaboration avec les membres

Sylvia Rosat, Vice-présidente, présidence
 Ursula Norton, Présidente
 Piero Catani, Directeur
 Annelise Vaucher, membre du comité

Prestations/gestion de qualité

Groupe gestion de qualité:
Dorothea Schlapbach, membre comité, présid.
 Stephanie Aeby, collaboration spécialisée
 Ursula Norton, Présidente
 Piero F. Catani, Directeur
Groupe prestations:
 Voir groupes de travail interne: „prestations de complément“

Médias d'information de l'association

Ursula Norton, Présidente, présidence
 Piero F. Catani, Directeur
 Stephanie Aeby, collaboration spécialisée

Représentations de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile dans d'autres instances

- | | | | |
|-----|---|---|--|
| 1) | Délégués Association suisse des services d'aide et de soins à domicile | - | Sylvia Rosat, Louise Müller, Elisabeth Allemann, Dorothea Schlapbach, Piero Catani |
| 2) | Comité central Association suisse des services d'aide et de soins à domicile | - | Ursula Norton |
| 3) | Projet Révision totale du règlement de formation pour l'aide familiale, Groupe de projet et groupe de gestion | - | Ursula Norton |
| 4) | Projet MAP (formation en modules niveau secondaire II) de la CRS du canton de Berne | - | Ursula Norton, groupe de gestion
- Elisabeth Allemann, groupe de projet |
| 5) | Commission de l'école d'aides familiales de Berne | - | Ursula Norton |
| 6) | Commission service médiateur pour questions de vieillesse ABIV | - | Annina Berger |
| 7) | Proches soignants | - | Annina Berger |
| 8) | Office de contrôle et d'arbitrage | - | Président: Oliver Brand
- Secrétaire: J. Calcio-Gandino, Oberer Flurweg 48, 3072 Ostermundigen
- Dorothea Schlapbach
- Elisabeth Stettler / rempl.: Louise Müller
- 2 représentantes des assureurs-maladie |
| 9) | Groupe de travail SAP places de formation | - | Sylvia Rosat |
| 10) | Association de promotion <i>Kispi</i> (aide et soins à domicile pour enfants) | - | Sylvia Rosat |

Groupe de travail internes

Collaboration avec les présidents / les présidentes

Région Jura bernois

Annelise Vaucher

Région Seeland

Urs Schilt

Région Oberaargau

Elisabeth Allemann

Région Emmental Mittelland

Dorothea Schlapbach

Région Emmental Ouest

Hans von Rotz

Région Berne et environs

Louise Müller

Région Thoun et environs

Hans von Rotz

Région Oberland Ouest

Sylvia Rosat

Région Oberland Est

Sylvia Rosat

Collaboration groupe *délégués des directeurs/directrices des organisations*

Piero F. Catani

Groupe de travail *Négociations tarifaires*

- Samuel Bienz, responsable des finances du comité ASAD Lyss
- Urs Gehrig, président ASAD Aeschi-Krattigen
- Peter Hieke, (ACB), conseiller communal
- Elisabeth Mazzarol, (ACB), présidente communale
- Angelica Merz, directrice ASAD Worb
- Marcel Rüfenacht, directeur ASAD Berne
- Beat Scheidegger, co-directeur ASAD Thun
- Hanna Schiltknecht, directrice ASAD SPITEX Köniz-Oberbalm
- Rhea Schindler, présidente ASAD Wahlern-Albligen
- Dieter Widmer, (ACB), directeur Alters- u. Versicherungsamt de la ville de Berne
- Christine Wyssmann, directrice ASAD Oberes Emmental
- Ursula Norton, Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile
- Sylvia Rosat, Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile
- Piero F. Catani, Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile

Délégation de négociations avec santé suisse Berne

- Urs Gehrig
- Marcel Rüfenacht
- Ursula Norton
- Piero F. Catani

Commission qualité

- Hanni Brand, Spitex Saanenland
- Christine Dubach, ASAD Stockhorn
- Alexandra Frey Münger, ASAD Bern
- Madlen Graber, ASAD Affoltern, D.W.
- Susanne Hofer, ASAD Ostermundigen
- Sigrun Kuhn-Hopp, ASAD Langenthal
- Andrea Oberli-Gugger, ASAD Lauperswil
- Madeleine Pauli, ASAD Lyss
- Dorothea Schlapbach, Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile
- Stephanie Aeby, Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile

Groupe de travail *prestations de complément*

- Dorothee Buchmüller, directrice ASAD Saanenland
- Annemarie Burkhalter, directrice ASAD Utzenstorf, Wiler, Zielesbach
- Jan Guillaume, SAP, Office des personnes âgées et handicapées OPAH
- Marianne Hubschmid, directrice ASAD Bürglen

- Susanne Leuenberger-Nussli, conseillère communale, représentante de l'Association des Communes Bernoises ACB
- Angelica Merz, directrice ASAD Worb
- Bernhard Moser, Co-directeur ASAD Thun
- Theo Rüegger, administration communale, dept. finances Trubschachen, représentant ACB
- Werner Zaugg, services sociaux Worb, représentant ACB
- Ursula Norton, Ass. cant. bernoise ASAD
- Sylvia Rosat, Ass. cant. bernoise ASAD
- Piero Catani, Ass. cant. bernoise ASAD

1. Le point de vue de la présidente

Madame, Monsieur,

„Wo chiemte mer hi, wenn alli seiti wo chiemte mer hi – u niemer giengti für einisch z'luege, wohi dass me chiem, we me gieng!“ (Kurt Marti)

L'une des tâches les plus importantes pour la direction de l'association, c'est d'agir par anticipation, c'est-à-dire de percevoir assez tôt l'évolution des choses et leurs conséquences pour l'aide et les soins à domicile et de prendre les mesures nécessaires pour et avec les intéressés. Sous cet angle, l'année dernière a été marquée par des travaux visant l'avenir de l'aide et des soins à domicile et de leur association dans notre canton. Vous trouverez les informations détaillées à ce sujet dans le rapport d'exercice qui suit ces lignes.

Je me permets de faire quelques remarques complémentaires en regard de la composition presque totalement renouvelée du comité prévue en 2003:

En avril ont commencé les séances communes du comité et du „groupe de Berthoud“, qui s'était formé en opposition à la direction de l'association en novembre 2001, avec pour objectif de faire avancer les travaux de la direction de l'association, en cours depuis deux ans sur le thème du développement de l'association et de les adapter aux manières de voir et aux attentes du „groupe de Berthoud“.

Lors de l'assemblée des délégués de juin à Bienne, les membres ont pris connaissance de la démarche prévue et ont été appelés à apporter leur collaboration. Ils n'ont manifesté aucune réaction, ce qu'il a fallu interpréter comme le fait que tous les membres se sentaient représentés par le „groupe de Berthoud“. Le comité en revanche ne s'est lui-même plus senti soutenu et ses décisions non plus acceptées. Plus tard, tous les membres du comité sauf un ont finalement démissionné pour l'AD 2003, ce qui n'était à l'origine certainement pas prévu dans cette envergure. Le comité a toujours été conscient de ses responsabilités, et le reste, de sorte qu'il continuera à assumer ses tâches jusqu'aux nouvelles élections. Grâce à cette nouvelle composition, il donne cependant aussi la possibilité de se décharger des anciens fardeaux et de créer un espace pour du neuf.

J'espère que vous, membres de l'association en commun accord avec la nouvelle direction, vous saurez saisir cette chance. Soutenez votre direction d'association – président-e et comité – dans sa tâche consistant à agir par anticipation pour vous et dans votre intérêt et laissez-lui pour ce faire assez d'espace. Vous contribuerez ainsi de manière décisive à dessiner et à assurer l'avenir de l'aide et des soins à domicile.

Je vous adresse mes meilleurs vœux, à vous tous qui défendez d'une façon ou d'une autre la cause de l'aide et des soins à domicile et mes remerciements à tous ceux avec lesquels j'ai eu le privilège d'entretenir une collaboration fructueuse ces dernières années.

Ursula Norton, présidente

2. Exercice 2002

2.1. Programme d'activités adopté par l'assemblée des délégués

2.1.1. Définition et financement des prestations de l'aide et des soins à domicile

(✎ Piero Catani)

Ainsi qu'il a déjà été mentionné dans le rapport annuel de l'exercice 2001, une première séance du groupe de travail a eu lieu à fin 2001 ; ce dernier a ensuite élaboré, au cours du premier semestre de l'année sous revue, les différentes descriptions de prestations relatives aux prestations de complément. Ce faisant, le groupe de travail a constaté que, pour les prestations de complément, outre les descriptions de prestations relatives aux prestations de complément des normes standard (dites standards) valables pour tous les secteurs de l'aide et des soins à domicile (soins, aide au ménage et prestations de complément) étaient nécessaires. Il a donc conçu des standards pour les domaines: horaires d'intervention, horaires téléphoniques et temps de réaction. En été 2002, les travaux étaient assez avancés pour être remis en consultation, resp. présentés dans les organisations-membres de juillet à septembre. Le 27 août une manifestation d'information s'est en outre déroulée à l'hôpital des enfants de Berne sur le thème „prestations de complément et standards“.

Ce thème, au cœur de l'actualité, revêt une grande importance pour les organisations d'aide et de soins à domicile, ce qu'a également démontré le taux extraordinaire de retour de réponses de 80%, c.-à.-d. que 100 des 125 organisations-membres ont répondu à cette consultation/présentation. Par conséquent, l'évaluation de la consultation s'en est trouvé retardée. Les descriptions de prestations relatives aux prestations de complément n'ont en principe suscité que peu de critiques Il y a eu toutefois un malentendu reposant sur le fait qu'un certain nombre d'organisations pensaient qu'elles devaient introduire les prestations complémentaires maintenant. Ce n'est pas le cas. Le but de ces descriptions est de pouvoir fournir une description de prestations uniformisée comme modèle aux organisations qui aimeraient mettre sur pied des prestations complémentaires.

Le groupe de travail va maintenant rassembler les suggestions issues de la consultation et les prendre en compte dans le remaniement des descriptions de prestations. Il espère pouvoir achever ses travaux en 2003, c.à.d. avoir mené les négociations avec le canton et les communes à ce sujet et pouvoir ensuite mettre ces descriptions à disposition des membres de l'aide et des soins à domicile à titre de modèle.

Les standards ont en principe eux aussi rencontré un écho favorable. Etant donné que l'introduction des standards proposés représente pour les organisations un changement considérable dans leur fonctionnement, le groupe de travail a décidé, lors de sa dernière séance de décembre 2002, de proposer à la direction de l'association de revenir sur le sujet des standards lors d'une conférence avec les membres au cours du premier trimestre 2003 et de déterminer ensemble la manière de les introduire.

Négociations avec santésuisse Berne

Déjà en 2001, la direction de l'association avait mis sur pied un groupe de suivi qui devait fournir à la délégation de négociations les documents et chiffres nécessaires pour mener les négociations avec santésuisse Berne. En automne 2001, après que toutes les organisations d'aide et de soins à domicile ont pu établir le prix coûtant dans le domaine des soins au moyen d'un modèle de comptabilité analytique développé dans ce but, les chiffres livrés à l'association au début de l'année 2002 ont été analysés par le groupe de suivi. C'est en fonc-

tion de ces résultats que le groupe a déterminé la stratégie de négociations avec santésuisse Berne. Un premier round de négociations a eu lieu avant les vacances d'été, au cours duquel notre délégation a présenté nos demandes aux représentants de santésuisse Berne, étayée par une solide motivation. A la deuxième séance, après les vacances d'été, les représentants de santésuisse Berne ont fait savoir à ceux de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile qu'ils ne voulaient pas entrer en matière sur leurs demandes (tarif à hauteur du prix coûtant, reconnaissance du modèle de comptabilité analytique, modification du personnel habilité). Santésuisse s'est notamment refusée à discuter l'élaboration conjointe d'un modèle de comptabilité analytique, qui devrait cependant constituer la base du tarif des prestations de soins. A la suite de quoi, les deux parties se sont adressées au Conseil-exécutif qui doit, selon la loi, fixer un tarif. Celui-ci a demandé en automne aux deux parties de lui fournir une requête motivée à l'appui de leurs demandes. Au début novembre, l'association cantonale a déposé sa requête auprès du Canton. Le Conseil-exécutif n'avait, à fin 2002, pas encore décidé d'un tarif. Tout au long de cette procédure, le groupe de suivi a été soutenu par le bureau Fahrländer, à qui avaient été confiés les conseils et l'encadrement juridiques pour l'élaboration et la remise de la requête.

2.1.2. Développement de l'association Ursula Norton)

Lors de l'assemblée des délégués 2002, les points suivants ont été décidés dans le cadre des tâches prioritaires:

Développement de l'association

Buts

- contrôler et adapter les structures et les tâches de l'association compte tenu de leurs conséquences financières. Planifier les besoins financiers générés par les tâches et le fonctionnement ainsi que les recettes.
- Augmenter les fonds propres à raison de Fr. 100'000.— jusqu'en 2004.

Motifs

Les conditions-cadre de l'aide et des soins à domicile en général se sont modifiées de sorte que les membres de l'association ont des attentes diverses vis-à-vis de la direction de l'association en raison des différences de structures existant dans le canton.

Les fonds propres, s'élevant actuellement à environ Fr. 2'000.-, sont économiquement très insuffisants. L'association devrait disposer de fonds propres à raison d'environ 20% du chiffre d'affaires annuel.

Marche à suivre

- Un groupe de projet composé des président-e-s des membres de l'association et de membres du comité cantonal élabore des propositions et des motions pour l'AD 2003. Les documents nécessaires aux structures du comité étaient prêts en novembre et ont été présentés à la conférence des président-e-s du 13 novembre. Ils ont servi de base pour la recherche de nouveaux membres du comité. Il s'agit de profils d'exigences et de descriptions de tâches/fonctions pour la présidence et les membres du comité.

- Fonds propres: Cette thématique est discutée dans le cadre des conférences régionales des président-e-s et des propositions de solutions sont échafaudées. A partir de ces propositions, la direction de l'association prépare plusieurs variantes à discuter avec les président-e-s. En fin de compte, les délégués décideront lors de l'AD 2003 la variante qui sera appliquée. (voir aussi Secteur Finances)

2.1.3. Comptabilité analytique et outil d'évaluation des besoins RAI-Home Care Piero Catani)

L'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile était responsable des travaux d'élaboration d'un modèle de comptabilité, modèle constituant une partie intégrante du manuel Finances. Le directeur, Piero Catani, était membre du groupe de travail mis sur pied par l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile qui a élaboré, en 2001 surtout, le contenu du manuel Finances. A la fin 2001 le manuel devait être prêt et le groupe de travail devait planifier la formation et l'introduction dans les organisations-membres. Il était prévu que le manuel serait disponible pour les organisations en été 2002. Un changement de personnel dans l'association suisse a entraîné d'importants retards avec pour conséquence que le groupe de travail n'a pu tenir aucune séance en 2002. Par la même occasion, la tâche confiée au départ au groupe de travail de concevoir un concept d'introduction et de formation a été abandonnée. En 2002, l'association suisse a annoncé la sortie du manuel Finances pour septembre 2002 ; à la mi-novembre le manuel a enfin été remis aux organisations d'aide et de soins à domicile qui l'avaient commandé auparavant. A ce moment-là, il était évidemment trop tard pour l'introduire auprès des organisations locales au 1^{er} janvier 2003 et par conséquent la direction de l'association a renoncé à organiser une formation/information à ce sujet pour les organisations-membres, entre autres aussi parce que l'association cantonale n'a reçu livraison du manuel et n'a pu y jeter un coup d'œil qu'en novembre 2002.

L'essai-pilote concernant l'outil d'évaluation des besoins RAI-Home Care s'est achevé en 2002 et a été soumis à analyse. Les résultats ont démontré que l'outil nécessite encore plusieurs améliorations de détail. C'est pourquoi les délégués ont décidé, à l'occasion de l'AD de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile en mai, d'attendre avec une recommandation de l'introduction de l'outil d'évaluation des besoins RAI-Home Care jusqu'à ce que les modifications du projet-pilote nécessaires soient incluses dans l'outil définitif. Ils ont cependant confié à l'association suisse le mandat de concevoir, d'ici à la conférence nationale de l'association de novembre 2002, un concept de formation et d'introduction ainsi qu'une évaluation des frais. Au cours de cette conférence, les documents préparés ont été présentés aux représentants des associations cantonales. Toutefois à ce moment-là l'analyse, resp. le remaniement de l'outil, n'était pas encore terminée de sorte que les participants n'ont été informés que sur l'état des travaux. Pour la suite des opérations, y compris l'introduction, une décision sera prise lors de l'AD 2003.

2.1.4. Qualité Stephanie Aeby)

Commission qualité

Le concept qualité de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile prévoit la mise sur pied d'une commission qualité composée de représentants des huit régions et de l'association cantonale. Elle sert à :

- encourager l'échange d'informations sur la qualité et la mise en réseau des groupes régionaux entre eux,
- coordonner les groupes régionaux dans le domaine de la qualité avec pour but une procédure aux structures uniformisées,
- défendre les intérêts de la base vis-à-vis de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile
- informer et soutenir la mise en oeuvre des projets et des instruments introduits sur le plan suisse.

La création de la commission s'est heurtée à vrai dire au début à quelques obstacles mais a quand même pu être mise sur pied grâce à une information approfondie transmise via le « Spitex Focus » et fournie lors de la conférence des présidents, de sorte qu'en septembre une première séance a pu avoir lieu. Vous trouverez la composition de cette commission en page 6 du présent rapport annuel.

Rapport qualité

Le rapport qualité fait partie intégrante du concept „Assurance qualité pour les prestations de soins à domicile selon les art. 7 et ss de l'OPAS“, conçu conjointement par l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile et santéuisse. Il sert entre autres d'instrument de controlling interne pour le développement de la qualité mais avant tout de justificatif de prestations vis-à-vis des parties qui financent les prestations. Le premier rapport portant sur l'année 2001 s'est limité pour l'essentiel à un inventaire des structures de gestion de la qualité existantes. En février 2002, toutes les organisations d'aide et de soins à domicile ont reçu le formulaire relatif au rapport qualité avec la demande de remplir le questionnaire et de l'archiver. Selon le principe aléatoire et sur la base des numéros du registre des codes-créanciers, environ 5% des organisations ont été priées de déposer leur rapport qualité auprès de la Commission paritaire de qualité aide et soins à domicile/santéuisse jusqu'à la fin mai. Les réponses des organisations du canton de Berne n'ont pas présenté de réclamations significatives à enregistrer.

Programme qualité

Le projet de programme qualité de l'association suisse a une nouvelle fois été donné en consultation auprès des associations cantonales en septembre 2002. Sur décision de la commission qualité, chaque membre de ladite commission a fait parvenir la documentation aux organisations de sa région puis a compulsé les réponses et en a ensuite envoyé un résumé à l'association cantonale. Cette dernière a transmis ces résultats en résumé dans le cadre de sa prise de position à l'intention de l'association suisse. Les réponses des régions ont révélé que le nouveau projet de programme est notablement plus compréhensible et plus utile pour la mise en œuvre pratique des efforts de qualité que le précédent.

Séminaire qualité

La manifestation planifiée à l'origine pour l'exercice sous revue a été repoussée à plusieurs reprises parce qu'on attendait la création de la commission qualité pour déterminer le contenu de ce séminaire. Lors de la première séance de la commission en septembre, les membres se sont entendus pour fixer l'organisation d'un tel séminaire au cours du 2^e trimestre 2003. Les membres ont reçu mandat de se renseigner auprès des organisations de leur région sur les contenus souhaités et de les annoncer à la séance de janvier 2003.

La qualité dans le „Spitex Focus“

De même que les années précédentes, les thèmes liés à la qualité ont occupé cette année une place importante dans notre bulletin d'information „Spitex Focus“. Nos membres ont été informés sur les projets et les sujets actuels du domaine de la qualité par le biais d'interviews et d'articles divers.

Manuel de procédure du secrétariat

Vous trouverez les informations à ce sujet à la rubrique „Secrétariat“ en pages 19/20.

2.2. Activités extérieures au programme d'activités

Conseils (✎ Piero F. Catani)

Outre les consultations par téléphone, le directeur a donné trois consultations auprès d'organisations d'aide et de soins à domicile locales. Il s'est agi pour l'essentiel d'esquisser pour les organisations des solutions possibles de résolution de leurs problèmes en suspens. Le temps consacré par le directeur en consultations téléphoniques et personnelles ainsi qu'à des rencontres avec des membres, soit environ trente pour cent de son temps de travail, démontre à lui seul que la consultation téléphonique répond à un important besoin de nos membres. Ce constat ne reflète cependant peut-être pas tout à fait le sentiment subjectif de nos membres lorsqu'ils tentent d'atteindre le directeur et que celui-ci est absent ou occupé au téléphone avec un autre membre. La consultation juridique des organisations-membres a, l'année dernière, une nouvelle fois été assurée par la juriste de l'association, Madame Margrit Gilardi.

Spitex Focus (✎ Stephanie Aeby)

Les quatre éditions de notre bulletin d'information ont bénéficié d'une nouvelle présentation, plus attractive, en 2002. Une mise en page moderne et le recours plus fréquent à des photos et graphiques ont permis une meilleure mise en valeur optique du contenu. A part les informations générales de l'association, des interviews approfondies et des articles de fond ont traité de thèmes actuels comme „le laisser-aller dû à l'âge“, „l'aide et les soins à domicile aux enfants“, „la psychiatrie dans l'aide et les soins à domicile“, etc. Au cours de l'année sous revue, nous avons aussi consacré plusieurs articles au thème de la qualité, qui n'a rien perdu de son actualité.

Actuel Aide et soins à domicile (✎ Stephanie Aeby)

En mars et novembre, peu avant le début des sessions du Grand Conseil, nous avons cette année également envoyé le bulletin d'information *Actuel Aide et soins à domicile* aux membres de la classe politique du canton de Berne. Le but poursuivi par ces deux numéros était de sensibiliser nos décideurs politiques à la cause de l'aide et des soins à domicile et de les informer de façon circonstanciée sur les conséquences inquiétantes résultant des pressions à l'économie exercées sur l'aide et les soins à domicile et sur l'urgente nécessité d'une augmentation du tarif des soins. Plusieurs échos positifs nous étant parvenus de la part des membres du Grand Conseil, nous pouvons conclure que cette information approfondie concernant le domaine de l'aide et des soins à domicile est appréciée par les membres de la classe politique.

Office de contrôle et d'arbitrage (✎ J. Calcio-Gandino, Secrétaire CPC)

Neuf cas ont été soumis à l'Office de contrôle cette année (huit par les organisations d'aide et de soins à domicile et un par un assureur maladie) dont :

- six cas en raison du plafonnement des coûts à l'heure opéré par l'assureur maladie sur la base du rapport du médecin de confiance,
- trois en raison du plafonnement des coûts à l'heure opéré par l'assureur maladie (sans autre motif).

La décision du chargé de l'Office de contrôle selon laquelle les heures calculées par les organisations d'aide et de soins à domicile étaient correctes ont été dans tous les cas acceptées. L'office d'arbitrage n'a pas été saisi.

La commission paritaire de conciliation (CPC) n'a pas tenu de séance.

Janvier 2003, J. Calcio-Gandino, Secrétaire CPC

Commission spécialisée Médiateur bernois pour les questions de vieillesse et les homes

(✎ Annina Berger, membre de la commission)

La commission s'est réunie pendant l'année sous revue à cinq reprises pour des séances, dont les tâches principales ont été d'élire une nouvelle médiatrice/un nouveau médiateur et de donner au support juridique de la commission spécialisée une nouvelle forme (jusqu'ici groupement au sein de l'Association bernoise des institutions pour la vieillesse, abiv).

En raison de la réjouissante élection de Barbara Egger à la fonction de Conseillère d'Etat, le poste de médiateur/médiatrice devait être mis au concours. Il y a eu plusieurs candidates et candidats valables dont le profil correspondait aux exigences de la commission. C'est **Madame Andrea Lanz, avocate à Berne**, qui a été élue.

Madame Lanz a eu la possibilité de prendre rapidement en charge son travail de médiatrice et sa mise au courant s'est déroulée dans les meilleures conditions. Elle est d'ores et déjà activement consultée. Si activement qu'il importe de rappeler que le service de médiation n'est pas un service de renseignements généraux mais bien un *office d'arbitrage*. Il va de soi qu'il est toujours apprécié que les „clients“ potentiels s'informent avant que leurs problèmes ne deviennent des cas d'arbitrage. Cependant, d'autres services sont compétents à ce niveau comme l'abiv, les bureaux de renseignements de l'AI et de Pro Senectute, les caisses de compensation des communes ou les syndicats des branches professionnelles concernées.

Avec l'extension, demandée par le canton, du champ d'action du service de médiation à tous les homes (par conséquent aussi au domaine de la jeunesse et des handicapés), ce service devait se donner un support juridique plus large et ne pouvait plus continuer à fonctionner comme commission spécialisée de l'abiv.

C'est pourquoi il a été décidé de créer une fondation. Les travaux préparatoires ont à vrai dire tellement tiré en longueur que cette décision n'a pas pu, comme espéré, entrer en vigueur au début 2003. Néanmoins, la constitution de la fondation pourra être annoncée au cours de cette année. L'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile continue bien évidemment d'y participer et sera représentée dans le conseil de fondation.

Places de formation (✎ Sylvia Rosat, Représentante de l'association cantonale dans le groupe de travail)

Convention-cadre pour la formation pratique dans les professions de soins infirmiers du secteur de l'aide et des soins à domicile

Sous la direction de la SAP, le groupe de travail a élaboré en l'espace de l'année sous revue la convention-cadre pour le secteur de l'aide et des soins à domicile, en s'appuyant sur la convention-cadre gérant le domaine hospitalier. Ainsi, les organisations d'aide et de soins à domicile se voient chargées de tâches de formation plus importantes. Le but poursuivi par les conditions-cadre spécifiques à l'aide et aux soins à domicile est d'encourager l'activité de formation dans ce domaine. Grâce à son indemnisation directe pour les prestations de formation, la convention-cadre suscite un attrait financier pour les organisations et règle le financement proportionnel des postes de formation nécessaires. Elle vise aussi une planification plus réfléchie et plus contraignante des semaines de stage de la part des écoles de soins infirmiers.

Le 13 novembre, à l'occasion de la conférence des président-e-s, à laquelle ont également été invités les directrices et directeurs, le concept et le contenu de la convention-cadre pour la formation pratique dans les professions de soins infirmiers du secteur de l'aide et des

soins à domicile ont été présentés. Ensuite toutes les organisations d'aide et de soins à domicile ont été informées par écrit des points les plus importants concernant l'introduction et la mise en œuvre de cette convention-cadre.

La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale a officiellement expliqué le contenu de la convention-cadre et l'a fait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2003. Elle s'applique à la formation pratique des étudiant-e-s des professions de soins DN I et DN II dans le secteur de l'aide et des soins à domicile. Les partenaires contractuels des organisations d'aide et de soins à domicile dans le canton de Berne sont les écoles professionnelles de soins infirmiers bernoises. La convention-cadre peut également être signée après le 1er janvier 2003. Des solutions transitoires pour la planification et la mise en place des fonctions demandées ainsi que du personnel de formation nécessaire sont prévues. Il sera tenu compte du fait que de nombreuses organisations doivent commencer par mettre sur pied ces fonctions.

Concept de formation et compréhension de la formation aux lieux d'apprentissage pratique

La convention-cadre impose aux lieux d'apprentissage pratique de mettre à disposition un concept de formation formulé et une définition de leur compréhension de la formation. A cet effet le groupe de travail a conçu, au titre de prestation en faveur des organisations d'aide et de soins à domicile, des documents de base non contraignants. En conclusion, un document de travail illustre la situation d'apprentissage visant à encourager les qualifications-clé de l'aide et les soins à domicile dans les 5 fonctions de soins selon les prescriptions de formation CRS.

Groupements pour la formation

Pour faciliter la mise en œuvre de la convention-cadre aux lieux d'apprentissage pratique, un concept destiné aux groupements pour la formation recelant des informations utiles et un contrat-modèle de groupement directement applicable ont été élaborés à titre de propositions. Cette prestation permet de mettre sur pied des groupements de formation moyennant un engagement raisonnable. Ils doivent se constituer dans le cadre de l'organisation elle-même sous des formes analogues à celles d'un réseau.

Plusieurs organisations d'aide et de soins à domicile ont déjà réfléchi aux formes envisageables de groupements pour la formation. Les membres du groupe de travail sont intéressés à la création de tels groupements, qui facilitent la mise en œuvre de la nouvelle systématique de formation et représentent une condition indispensable à l'éventuelle introduction du principe du lieu d'apprentissage. Les groupements pour la formation régionaux créent un réseau d'échange intensif de connaissances et d'expériences et conduisent à moyen voire à long terme à une gestion efficace des places de stage.

Les organisations qui ne signent pas la convention-cadre peuvent continuer à dispenser la formation pratique dans le cadre des conditions actuellement en vigueur. Cela implique l'accord de l'école et signifie qu'il n'existe aucun droit au versement d'indemnités de formation affectées à ce but. Il est en revanche attendu que tous les participants à la formation pratique collaborent à la création de groupements pour la formation et y associent les organisations qui ne peuvent satisfaire seules les prescriptions de la convention-cadre.

Association de promotion de l'aide et des soins à domicile aux enfants

Suite à la fondation de l'Association de promotion de l'aide et des soins à domicile aux enfants dans le canton de Berne, le 5 décembre 2001, ont débuté pour le comité les tâches d'organisation et le travail de mise en place comprenant la publicité et les activités de RP.

L'association a pour but de soutenir et d'encourager l'aide et les soins à domicile aux enfants en récoltant des fonds et en travaillant au niveau des relations publiques. Pour pouvoir apprécier les futures tâches de l'association à leur juste valeur, les moyens financiers nécessaires doivent être réunis par la publicité auprès des membres, la recherche de sponsors et d'autres mesures.

Sous la présidence de l'ancienne membre du Grand Conseil Vreni Jenni-Schmid, les premiers pas importants ont été franchis. L'activité engagée déployée par Debora Zappel dans le domaine des relations publiques a permis d'améliorer la notoriété de l'aide et des soins à domicile aux enfants auprès des membres de la classe politique, des médecins, des médias imprimés et auprès de groupes de population différents ainsi que de consolider la collaboration avec l'hôpital des enfants. La première journée Aide et soins à domicile aux enfants s'est déroulée le 12 novembre 02 au musée d'art Centre Pasquart à Bienne. Les entretiens avec les familles concernées et leurs enfants ont fait l'objet d'un compte-rendu des médias locales.

L'aide et les soins à domicile aux enfants s'étendent

Bienne, deuxième ville du canton après Thoune, propose maintenant aussi l'aide et les soins à domicile aux enfants. Les enfants grièvement malades et/ou handicapés sont encadrés pour l'instant à domicile par des infirmières en pédiatrie diplômées. Plus tard la question d'une collaboration avec les organisations d'aide et de soins à domicile des environs sera examinée dans le but d'étendre, en fonction des besoins, cette prestation à la région. L'aide et les soins à domicile aux enfants de Thoune démontrent par eux-mêmes le besoin d'une telle prestation. Dans ce service, les parents concernés apprécient surtout l'encadrement ambulatoire dispensé par une personne spécialisée. D'autres prestations d'aide comme le conseil en cas d'incertitudes et le soutien psychique sont saluées par les parents souvent dépassés.

Collaboration avec d'autres partenaires d'échange (✍ Piero F. Catani)

Plusieurs membres de la direction de l'association collaborent de manière ponctuelle et sur des sujets précis dans des groupes spécialisés de nos partenaires d'échange tels que le Canton, la Confédération, les communes, les assureurs maladie, d'autres associations cantonales, l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile, etc. Cette collaboration est importante car nous pouvons faire valoir les questions et les soucis de la base directement là où les décisions importantes sont prises.

Service d'assurance (✍ Stephanie Aeby)

Depuis l'été 2001 les membres de l'association disposent d'un service de conseil en assurances spécifique, qui a été mis sur pied avec l'entreprise Trees AG. Le but de cette solution associative est de pouvoir proposer aux organisations-membres une prestation de conseil globale et indépendante s'étendant à toutes les questions de risques et d'assurance. A la fin de cette année, environ 10% de toutes les organisations-membres cantonales avaient rejoint le service d'assurance. Les premières expériences de nos membres avec ce nouveau service se sont toutes révélées positives. Ainsi, plusieurs organisations ont pu enregistrer de notables économies de cotisations et avoir l'assurance, grâce aux conseils professionnels, de n'être ni sur- ni sous-assurés.

3. Affaires internes de l'association (✎ Piero F. Catani)

L'année dernière, le comité s'est réuni à l'occasion de sept séances ordinaires. Les objets traités principaux ont été les tarifs (soins et aide ménagère, limite supérieure des coûts) et les travaux des divers groupes de travail (prestations de complément, standards, nouvelle systématique de formation et places de stage) ainsi que la collaboration avec nos membres, en particulier concernant les travaux du groupe de Berthoud. Comme d'habitude, la direction de l'association (le comité et le secrétariat) a effectué une retraite à la mi-novembre, à l'occasion de laquelle les objectifs annuels de l'année en cours ont été soumis à évaluation et ceux de l'année prochaine ont été définis. La retraite a pour fonction première d'établir l'orientation stratégique de l'association. A part les discussions sur le choix de la stratégie de l'association pour les prochaines années, l'amélioration et l'adaptation des structures au modèle de gestion fribourgeois ont été débattus de manière approfondie ainsi que les travaux et les objectifs des différents secteurs du comité.

Secteurs et groupes spécialisés

Secteur développement de l'association

Voir l'article sous point 2.1.2 *Développement de l'association*

Secteur finances

Voir l'article « Finances » en page 23

Secteur délégation aux négociations/tarif

Voir l'article sous point 2.1.1. *Définition et financement des prestations de l'aide et des soins à domicile*

Secteur formation (✎ Elisabeth Allemann, Ursula Norton)

Défense de la cause de l'aide et des soins à domicile dans les groupes de travail et de projet qui s'occupent de la formation professionnelle au niveau du cycle secondaire supérieur et tertiaire axée principalement sur l'aide et les soins à domicile dans le cadre de la nouvelle systématique de formation, comme la commission de formation CRS-association cantonale, le groupe de validation OFFT/CRS concernant l'assistant-e en soins et santé communautaire, l'apprentissage social de l'office cantonal de la formation professionnelle.

Dans le domaine de la „formation continue Direction d'un service d'aide et de soins à domicile" en six parties, les parties 2, 3 et 4 ont été proposées et menées à bien avec à chaque fois 18 à 20 participant-e-s.

- Les collaboratrices/collaborateurs (Animateur: K. Fahrländer ou P. Ambühl)
- Gestion d'entreprise (Animateur: H. von Rotz)
- Visions d'avenir– l'aide et les soins à domicile en transformation (Animateur: P. Ambühl)

En janvier et en avril 2003 la troisième édition de cette formation continue trouvera sa conclusion avec les parties de cours 5 (gestion du personnel) et 6 (gestion de projet). L'offre a été remaniée et adaptée aux exigences actuelles à l'égard des directions d'organisations. En outre les trois domaines thématiques abordés, répartis en 3 jours de cours chacun, peuvent cette fois aussi être suivis séparément. Pour les personnes ayant achevé les six parties, cette formation continue aboutit au „Certificat de directeur-trice aide et soins à domicile" de l'association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile. Les évaluations exprimées par

les participant-e-s au sujet des cours dénotent sans exception un degré de satisfaction bon à élevé quant à la formation proposée; l'approche axée sur la pratique, c.-à.-d. l'application immédiate des cours dans le travail quotidien, est en particulier soulignée. Des demandes se profilent déjà en vue d'une nouvelle organisation de ces cours de formation continue; il faut encore en examiner le besoin réel.

Secteur marketing et RP (✎ Hans von Rotz)

En 2002, les objectifs suivants ont été atteints:

- La première journée Aide et soins à domicile a été planifiée le 4 mai simultanément avec les cantons de Suisse centrale et de bonnes conditions-cadre ont été créées pour les membres intéressés. Grâce à une planification à plus long terme et aux bonnes expériences recueillies cette première année, il faut compter que le renouvellement de cette journée verra la participation de la majorité des associations.
- Des argumentaires pour des événements spéciaux et des négociations avec des organisations partenaires ont régulièrement été dressés et complétés.
- Les régions ont été partiellement intégrées dans le concept marketing/RP. Des formes de participation ont pu être clairement définies, surtout pour la journée Aide et soins à domicile.
- Le concept cantonal RP/marketing doit être retravaillé avec le nouveau comité car il faudrait déterminer clairement où l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile et nos régions, resp. les associations, veulent s'engager.

Le comité est d'accord que le groupe RP poursuive les objectifs annuels 2003 suivants:

- la journée Aide et soins à domicile 2003 du 3 mai; participation de plus grand nombre d'associations possible en collaboration avec les boulangers de leur région;
- introduire au début 2003 la page d'accueil (homepage) remaniée pour produire un impact publicitaire et une image efficaces ;
- élaborer un concept de communication pour nos membres de langue française en collaboration avec les associations concernées;
- co-financer les publications de l'association (p.ex. rapport annuel, Spitex Focus, Actuel Aide et soins à domicile) grâce à des sponsors et des annonceurs ;
- tenir une conférence de presse à l'occasion de l'AD 2003 pour présenter la nouvelle présidente/le nouveau président.

Secteur collaboration avec les membres (✎ Sylvia Rosat)

Lors de l'assemblée des délégués ordinaire de Bienne comme aux trois conférences de présidents, des thèmes d'actualité ainsi que le financement de l'association et la mise en œuvre du manuel Qualité ont été traités et ont fait l'objet de vives discussions. Des informations ont aussi été données sur les négociations tarifaires, le développement de l'association, la marche à suivre pour chercher de nouveaux membres du comité ainsi que sur les nouvelles conventions relatives aux places de stage. Une autre forme de collaboration en développement, ce sont les conférences régionales. Les huit régions sont actives et ont permis un rapprochement des président-e-s et directeur-trice-s. Les responsables de l'aide et des soins à domicile se rencontrent en fonction des besoins au niveau de la présidence et/ou de la direction pour traiter des thèmes tels que l'assurance qualité, les programmes informatiques, la formation continue, les activités de RP (p.ex. la journée Aide et soins à domicile) ainsi que pour organiser des manifestations d'information à l'intention des membres du Grand Conseil ou d'organisations partenaires. Celui qui veut utiliser les synergies et échanger des expériences comme celui qui cherche des solutions communes aux mêmes problèmes fait des progrès en participant aux conférences régionales. Les efforts de certaines organisations

pour proposer des prestations complémentaires en commun avec d'autres organisations ou pour acheter des prestations sont réjouissants.

Les groupes de travail spécialisés *Convention tarifaire*, *Prestations de complément* et *Standards*, *Convention pour la formation pratique dans les professions de soins infirmiers* et *Commission qualité* sont devenus indispensables. Ils se composent de représentants des organisations d'aide et de soins à domicile qui ont élaboré des documents de décision efficaces et apporté par là une contribution essentielle au développement de l'aide et des soins à domicile.

Le contact avec les directions des organisations passe par le groupe noyau des directrices et directeurs, qui se rencontrent quatre fois par an. Notre directeur, qui siège dans le groupe noyau, assure l'échange d'informations et une collaboration axée sur le futur.

Toujours plus de services d'aide et de soins à domicile s'efforcent d'apparaître comme des fournisseurs de prestations uniformisés et professionnels afin de pouvoir agir auprès de santé-suisse et de nos autorités chargées d'attribuer les subventions comme des partenaires de négociations solides.

Secteur prestations / gestion de la qualité

- Prestations : voir l'article sous point 2.1.1. *Définition et financement des prestations de l'aide et de soins à domicile*
- Qualité: voir l'article sous point 2.1.4 *Qualité*

Section médias d'information de l'association

Voir les brefs articles sur le „Spitex Focus“ et Actuel Aide et soins à domicile en page 13.

Secrétariat (✍ Piero F. Catani)

Au niveau du personnel, la situation du secrétariat est la même que celle de l'année passée. La stabilité ainsi créée a permis au team de se consolider et de se développer.

Un élément a marqué l'année sous revue, qui n'a peut-être pas été perçu de l'extérieur mais qui est essentiel pour la fourniture de prestations au niveau du secrétariat, à savoir l'état de notre ordinateur, acquis en 1998 lorsque nous avons emménagé dans nos nouveaux locaux. Pendant la durée de garantie de trois ans, l'installation a fonctionné plus ou moins sans problèmes. C'est naturellement après l'échéance de la garantie, comme si souvent, que les premiers problèmes sont apparus, qui sont, à l'approche de l'été, devenus toujours plus aigus. Tout d'abord, nous avons essayé de réparer mais lorsque des difficultés et des problèmes toujours plus nombreux se sont signalés, il a fallu décider l'achat d'un nouveau matériel. Par chance, cette acquisition avait été prévue au budget de sorte que les moyens financiers nécessaires à celle-ci étaient à disposition. Toutes ces difficultés ont mis en évidence le fait que sans un matériel informatique fonctionnant bien et sans problème, le travail de bureau quotidien au secrétariat est rendu beaucoup plus difficile, surtout à cause des interruptions qui grignotent passablement de temps. Aujourd'hui, on ne peut pratiquement pas se passer de certains services, comme p.ex. le courrier électronique. Ainsi peut-on à juste titre affirmer que l'ordinateur est le nerf vital du travail au secrétariat.

Vous pouvez lire dans le rapport annuel de l'année dernière qu'un nouveau système de saisie du temps avait été mis en place au secrétariat. Ce système a été appliqué par tous les collaborateurs durant l'année sous revue, de sorte qu'à la fin de l'année il était possible de voir en détail la répartition du temps de travail sur les différents domaines couverts par le secrétariat. Ainsi, 30% du temps de travail global ont été consacrés aux contacts directs

avec nos membres, rubrique dans laquelle entrent p.ex. les contacts téléphoniques ou personnels avec les membres de même que les rencontres et les manifestations comme l'assemblée des délégués ou les conférences des présidents. Le deuxième poste en importance est la défense des intérêts de nos membres et les RP pour l'aide et les soins à domicile qui représentent 22% du temps de travail global. Entrent dans cette catégorie entre autres les travaux pour le Focus, Actuel et le rapport annuel ainsi que les groupes de travail en commun avec l'association suisse et la collaboration intercantonale mais également les groupes de travail „Prestations de complément” et „Tarifs”. Le domaine articles publicitaires et documents de travail en représente 5%. Ce sont environ 7% du temps qui sont consacrés au domaine de la formation, soit l'organisation, l'administration et le travail conceptuel. Le domaine développement de l'association et projets, soit le plan comptable et la comptabilité analytique, la qualité au niveau interne et externe et l'organisation de la journée Aide et soins à domicile, nécessitent 4% de notre temps. 14% sont encore consacrés aux tâches internes de l'association comme les groupes spécialisés, les secteurs et les séances du comité, la formation continue du secrétariat, la comptabilité et la maintenance informatique, qui reflètent aussi les problèmes d'informatique rencontrés. Finalement, les absences justifiées, qui comprennent les vacances, les pauses et les absences ont représenté 16% du temps de travail global.

Une saisie du temps détaillée constitue un outil de gestion indispensable qui permet d'établir aussi bien le temps nécessaire pour un ou l'autre projet que de déterminer les points forts à établir pour notre travail.

Comme annoncé également dans le dernier rapport annuel, l'association s'est attaquée au projet „manuel de procédure” afin d'assurer la qualité au plan interne. Chaque activité et toutes les manifestations périodiques à planifier sont recensées par écrit à l'aide d'un diagramme de déroulement et au besoin de listes de vérification. Une grande partie en a déjà été saisie à la fin de l'année. Les derniers travaux concernant ce projet devraient être achevés au cours du premier trimestre 2003.

4. Postface personnelle et remerciements du Directeur

Il est maintenant presque traditionnel que, en tant que directeur, je constate que l'année écoulée a été une année particulière. Il en ira de même à l'avenir, tant il est clair que le domaine de la santé est en période de changement, ce qui nous promet aussi pour les années à venir des tâches intéressantes et particulières. Je désire néanmoins mentionner un aspect de l'année écoulée à savoir la collaboration avec les membres. Il y a plus de deux ans, l'association a planifié de façon plus ciblée la collaboration avec ses membres et entamé sa mise en œuvre de manière conséquente. Ce travail porte maintenant ses fruits dans notre forme de collaboration. Il n'y a en Suisse aucune autre association cantonale comparable qui porte un soin aussi attentif à cet aspect. Nous avons désormais au sein de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile des formes de collaboration solides qui paraissent faire leurs preuves. Outre l'assemblée des délégués se déroulent régulièrement, au niveau des présidents, les conférences de présidents ainsi que les réunions régionales de présidents. Le comité dans son ensemble assiste en général aux conférences cantonales alors qu'un seul membre du comité est à chaque fois désigné comme parrain/marraine aux conférences régionales. Au niveau des directions, nous avons sur le plan cantonal le groupe noyau des directrices et directeurs de services d'aide et de soins à domicile, qui se retrouve quatre fois par an et auquel le directeur participe. Il existe en outre, de façon analogue aux conférences régionales des présidents, des conférences régionales des directions. Ces deux canaux ont entraîné une collaboration plus soutenue entre les organisations d'aide et de soins à domicile locales, qui a également amené un transfert de connaissances clairement perceptible entre les organisations. Par ailleurs, en plus de ces deux domaines, il importe de mentionner encore les groupes de travail à thèmes spécifiques, que ce soit la convention tari-

faire, les prestations de complément et les standards, la qualité ou les places de formation. Grâce à la collaboration des représentant-e-s des organisations locales, il a été possible d'établir une relation constructive avec la base. Les résultats des différents groupes de travail ont rencontré en général un écho positif auprès de nos organisations-membres.

C'est avec fierté que je regarde cette dynamique de collaboration encore jeune mais qui déjà fonctionne vraiment bien entre la direction de l'association et ses membres. Nous, adhérents du mouvement de l'aide et des soins à domicile du canton de Berne pouvons aussi être fiers de cette collaboration car elle est très certainement unique dans son genre en Suisse. Le savoir nous incitera certainement aussi à l'avenir à poursuivre le développement de notre dynamique de collaboration et à en prendre soin.

En conclusion de ce rapport annuel, je voudrais vivement remercier toutes les personnes actives dans le domaine de l'aide et des soins à domicile, que ce soit sur le plan stratégique ou opérationnel et indépendamment de la hiérarchie pour leur engagement et leur collaboration en faveur du domaine de l'aide et des soins à domicile. Si l'on compte tous les collaboratrices et collaborateurs des organisations ainsi que les personnes actives au sein des comités, ce sont environ cinq mille cinq cents personnes qui travaillent pour l'aide et les soins à domicile dans le canton de Berne. A vous tous je dis Merci.

Piero F. Catani, Directeur

Bilan au 31.12.2002

	Actifs	Passifs	
Caisse	496.95		
Compte de chèques postaux	3'944.49		
CCP dons	5'650.69		
Compte épargne Banque Valiant	17'514.42		
Impôt anticipé	623.90		
Cautions	1'055.90		
Débiteurs	7'041.10		
Du croire sur créances	- 350.00		
Stock imprimés et matériel publicitaire	15'957.35		
Actifs transitoires	0.00		
Mobiliers, équipement informatique	20'000.00		
Créditeurs		27'281.60	
Crédit bancaire Banque Valiant		-4'448.20	
Passifs transitoires		3'047.60	
Capital propre 1.1.02		2'688.39	2'688.39
Fonds de développement		33'126.89	
Compte de contrôle		-631.70	
Compte de contrôle CCP		1'287.90	
Excédent		9'582.32	<u>9'582.32</u>
Capital propre 31.12.02/1.1.2003			<u>12'270.71</u>
Résultat du bilan	<u>71'934.80</u>	<u>71'934.80</u>	

Finances

Les comptes 2002 bouclent avec une différence par rapport au budget de Fr. 31'265.32 pour les dépenses et de Fr. 15'883.00 pour les recettes. Il en résulte un excédent de Fr. 9'582.32 en lieu et place d'un déficit budgété de Fr. 5'800.00.

Ce très bon résultat a pu être atteint grâce à de nouveaux efforts d'économies de la part de la direction de l'association. Au secrétariat d'autre part, de gros efforts ont été fournis pour abaisser les dépenses budgétées. Il faut relever à cet égard les points suivants:

- on a renoncé à une augmentation de poste de 50%; au lieu de quoi deux collaboratrices du secrétariat ont augmenté leur taux d'occupation de 10% chacune.
- Les dépenses consacrées à l'administration, l'informatique et la publicité ont pu être réduites, comme p.ex. la découverte d'un imprimeur plus avantageux pour notre bulletin d'infos.

Dans le texte ci-après, les écarts sont examinés dans le détail. Seuls les écarts de plus de 20% font l'objet d'un commentaire.

Avec des charges de Fr. 672'234.68 et des produits de Fr. 681'817.00, les comptes annuels 2002 bouclent avec un excédent de Fr. 9'582.32.

Dépenses

compte 38, Frais de personnel tiers

Le comité a décidé de traiter certaines tâches par mandat au lieu de prévoir une extension des postes de travail, ce qui a conduit à un transfert partiel du compte 33 sur le compte 38. En outre, les dépenses de séances du comité ont été notablement plus élevées que budgété (collaboration au groupe de travail places de stages pratiques, groupe Berthoud, etc.).

Compte 39, Frais de personnel annexes

Le travail supplémentaire du comité se reflète aussi par des frais plus importants.

Compte 53, Entretien et réparations

Outre les réparations habituelles, l'ordinateur a entraîné de gros frais de réparation à tel point qu'il a dû être remplacé au milieu de l'année après une durée de fonctionnement d'à peine 4 ans.

Compte 54, Utilisation des équipements

L'acquisition du nouvel ordinateur s'est révélée notablement meilleur marché que budgété.

Compte 57, Frais administration, informatique et publicité

En sus des efforts d'économie, p.ex. en abaissant les coûts d'imprimerie du Spitex Focus ou des copies, des coûts ont été transférés. Ainsi, cette année l'ensemble des coûts du matériel publicitaire et de la formation de tiers ont été portés sur le compte 59.

Compte 59, Autres frais d'exploitation

- Achat de matériel publicitaire et d'imprimés, transfert du compte 57 (voir ci-dessus)
- Formation de tiers, coûts plus élevés du fait que les honoraires des animateurs de cours externes sont inscrits sur ce compte (voir ci-dessus)
- Projets, dépenses supplémentaires en raison du groupe de Berthoud et du conseil spécialisé du groupe de suivi Tarif

Produits

Compte 62, Formation de tiers

Offre de formation plus restreinte

Berne, le 27.02.03 PFC

6. Rapport de vérification

Selon le mandat qui nous a été imparti, nous avons procédé à l'examen des comptes 2002 de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile.

Au moyen d'un échantillonnage aléatoire, nous avons vérifié l'exactitude des justificatifs ainsi que des écritures comptables s'y référant et nous pouvons en attester la conformité.

Compte tenu de la subvention de l'Office fédéral des assurances sociales de Fr. 200'000.--, les comptes bouclent avec un excédent de Fr. 9'582.32. Après comptabilisation de cet excédent, le capital de l'association se monte à Fr. 12'270.71.

Le fonds Développement accuse au 31.12.2002 un solde de Fr. 33'126.89 en raison de la prise en compte d'un accroissement de fortune de Fr. 1'070.-.

Sur la base de notre révision, nous demandons à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes de l'association, tenus comme à l'accoutumée consciencieusement et avec soin, et de donner décharge au comptable en le remerciant pour la fiabilité de son travail.

Les vérificateurs des comptes

W. Fiechter
Huttwil



B. Bieri
Schüpfen

